



Fin de contrat de professionnalisation

Par **crocrochanel90**, le **23/11/2010** à **17:41**

Bonjour, je suis en contrat de professionnalisation (c'est-à-dire fin de CDD avec un statut salarié). J'ai envoyé ma LRAR pour quitter mon appartement en citant la loi 1989, avec pour motif fin de CDD (en PJ le contrat de professionnalisation avec date de fin le 30/10/10) reçue le 30/10/10. J'ai appelé la régie qui m'a confirmé les un mois de préavis. Aujourd'hui le 23/10/10 je reçois une lettre qui me dit que je suis en contrat pro donc étudiante donc que je n'ai pas droit au préavis de un mois et donc que ça sera 3 mois. Que faire pour que mon préavis soit ramené au 30/11/10? Ils m'ont dit de joindre mon attestation pôle emploi fournie avec le solde de tout compte et de m'inscrire au chômage (sachant que je n'aurait pas RDV avant 3 semaines).